VILLE D'ORANGE – BUDGETS PRIMITIFS 2019

Présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, destinées à l'information des citoyens (art L 2313-1 du CGCT).

1) Quelques notions de la comptabilité publique :

Chaque année, les Collectivités Territoriales doivent procéder au vote des divers documents administratifs financiers comme les Compte de Gestions (CG), les Comptes Administratifs (CA) et le Budgets Primitifs (BP).

La comptabilité publique a établi la règle de séparation de l'ordonnateur (ici le représentant de la Collectivité, le Maire ou le Président) et du Trésorier (le comptable public) afin de garantir la séparation des pouvoirs. Ainsi le Comptable public a un regard sur la bonne imputation des écritures comptables mais pas sur l'opportunité des dépenses ou recettes.

La comptabilité publique doit répondre aux cinq principes essentiels suivants :

- L'annualité : Un budget est calqué sur une année civile soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.
- L'unicité : tout budget doit être retracé dans un document unique.
- L'universalité : l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses. Pas d'affectation de recettes à une dépense précise sauf rares exceptions.
- La spécialité : les crédits sont tous fléchés sur des opérations ou objets bien identifiés.
- La sincérité : Toutes les inscriptions budgétaires doivent refléter la réalité et donc l'exactitude.

Les CG sont la retranscription des écritures passées par le Trésorier. Elles doivent être en absolue concordance avec les écritures passées par la Collectivité sur chaque compte budgétaire. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les CA sont la retranscription des écritures passées par l'Intercommunalité. Ils doivent être en concordance avec les écritures du CG. Lors du vote des CA, le Président quitte la séance et la Présidence afin que l'assemblée délibérante lui donne quitus de sa gestion passée. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les Budgets Primitifs sont l'expression des besoins de la Collectivité en matière financière. Ils doivent être équilibrés tant en recettes qu'en dépenses mais aussi à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe les recettes et dépenses courantes comme la fiscalité, les dotations de l'Etat, les redevances ainsi que les dépenses liées au fonctionnement courant d'une Collectivité (énergie, consommables, contrats, subventions aux associations etc...); La section d'investissement regroupe les lignes budgétaires apportant une plus-value à l'Intercommunalité comme l'acquisition de terrains ou bâtiments, les constructions ainsi que l'achat de véhicules ou matériels pour les plus significatifs. Cela vient compléter l'inventaire de l'Intercommunalité qui est le reflet de ce qu'elle possède.

2) <u>Eléments de contexte : Economique, social, budgétaire, évolution de la population :</u>

L'économie mondiale s'essouffle après avoir connu un regain en 2017. En effet, les économies des pays avancés et celles des pays émergeants qui tiraient vers le haut la croissance, connaissent un ralentissement qui rejaillit sur l'ensemble de l'Economie mondiale. La croissance 2019 Européenne est estimée à 1,6% contre 1,5% pour la France. De plus, les mouvements sociaux des « gilets jaunes » fragilisent encore plus ces prévisions qui pourraient, en cas de concession de l'Etat, être largement en deçà des 1,5% annoncés.

Sur le plan local, nous pouvons constater un accroissement de la pauvreté liée à un manque de travail sur le bassin Orangeois mais aussi à cause de l'augmentation du coût de la vie et donc de la baisse du pouvoir d'achat.

La population communale croît lentement, ce qui convient parfaitement à la politique mis en place par la gouvernance à savoir un territoire à taille humaine et où il fait bon vivre.

La politique budgétaire vise à diminuer les taxes tant que cela reste possible afin de préserver un maximum de pouvoir d'achat à notre population.

3) Prévisions du budget 2019 :

Les prévisions 2019 sont en baisse en fonctionnement et en augmentation en investissement par rapport à 2018. Le chapitre 011 (charges à caractère général) diminue de 0,43 M€ alors que les dépenses de personnels se stabilisent.

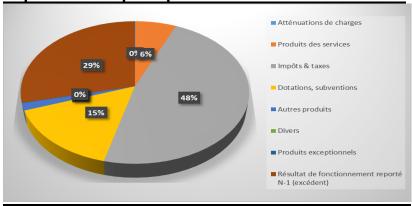
La priorité du budget 2019 reste la réalisation de travaux d'investissements d'envergures pour un montant total de 24 M€, ce qui permettra de fortement réduire l'excédent cumulé sur les années antérieures. Il avait été constitué afin de pouvoir financer le projet de complexe aquatique sans emprunt, mais au vu du retard pris dans ce dossier, la municipalité a décidé de réaliser d'autres opérations pour le bien être de sa population.

Les maitres mots de ce budgets 2019 restent l'étroite surveillance des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des recettes si tant est cela restait encore possible, le tout conjugué à une baisse de la fiscalité.

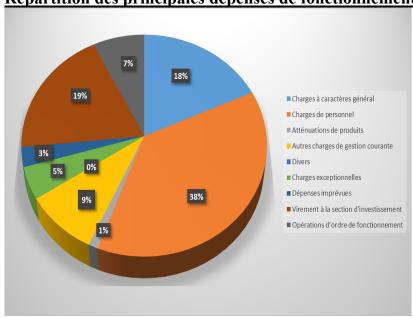
Il est à noter que 2019 est marqué par le départ de deux budgets annexes vers notre Intercommunalité suite à des transferts de compétences. Il s'agit des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

4) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement :

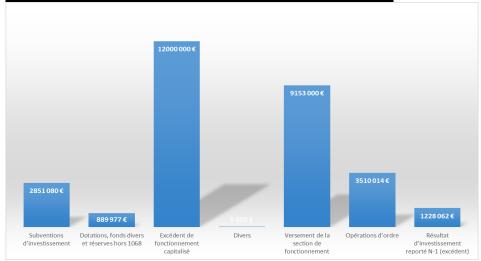




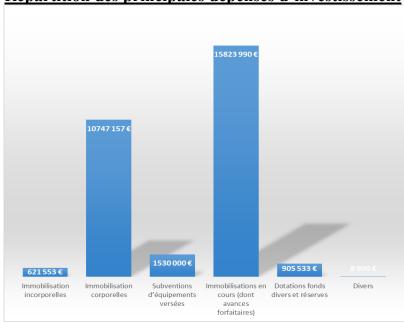
Répartition des principales dépenses de fonctionnement



Répartition des principales recettes d'investissement



Répartition des principales dépenses d'investissement



L'évolution de 2017 à 2018 est relativement neutre et les deux excédents restent sur les mêmes tendances.

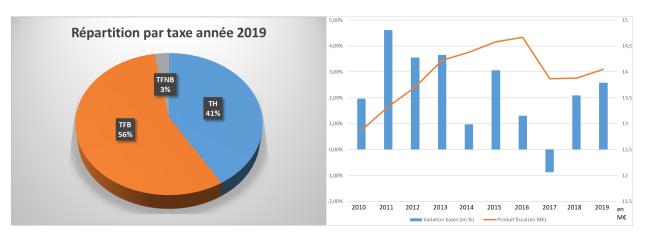
5) La fiscalité et les dotations 2019 :

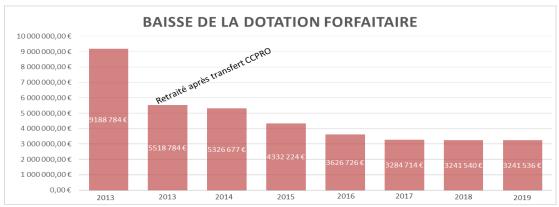
Les taux d'imposition des ménages n'augmenteront pas en 2019 pour la Taxe d'Habitation et diminueront de 2% pour la Taxe Foncière Bâtie et la Taxe Foncière non bâtie.

	1995	2001	2007	2013*	2017	2018	2019
Taxe d'habitation (TH)	19,50%	17,75%	16,96%	24,37%	14,91%	14,61%	14,61%
Taxe Foncière bâti (TFB)	27,40%	25,20%	24,08%	22,89%	21,32%	20,89%	20,47%
Taxe Foncière non-bâti (TFNB)	63,00%	57,32%	54,78%	55,60%	50,83%	49,81%	48,81%

Stagnation des produits fiscaux par l'effet d'augmentation des bases.

Taxe d'Habitation (14,61%), Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (20,47%), Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (48,81 %).





6) <u>Montant du Budget Consolidé</u>: (Budget Principal & Budgets Annexes: Pompes Funèbres, Crématorium, Transport Orange & Parking).

SECTION	Crédits ouverts 2018	Réalisation	Crédits ouverts 2019							
Investissement										
Dépenses	34 888 790,00 €	15 822 320,72 €	43 954 324,31 €							
Recettes	34 888 790,00 €	17 341 849,19 €	43 954 324,31 €							
Fonctionnement										
Dépenses	67 904 934,39 €	30 622 679 80 €	61 073 595,15 €							
Recettes	67 904 934,39 €	34 545 244,45 €	61 073 595,15 €							
Total général										
Dépenses	102 793 724,39 €	46 445 000,52 €	105 027 919,46 €							
Recettes	102 793 724,39 €	51 887 093,64 €	105 027 919,46 €							

À la lecture de ce tableau, nous pouvons constater une relative stabilité des montants totaux mais aussi et surtout une réduction des crédits de fonctionnements au profit de l'investissement pour provisionner les 24 M€ de travaux prévus en 2019.

7) Crédits d'investissement pluriannuels :

Nous pouvons distinguer les investissements pluriannuels en cours d'exécution (AP/CP) et ceux en prévisions (plan pluriannuel d'investissement).

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT

Elles concernent des opérations d'investissement commencées ou en passe de l'être dont le montant total dépasse 500 000 € et dont la réalisation est d'au moins 2 ans.

	B# */ *	10 4.4	•	1.1 4.					
	Maitrise	d'œuvre et ti	avaux de coi re antique	isolidation			sation de progra Durée : 9 ans	mme	
			investissement				7 675 647,55 €		
Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Crédit Paiement 2019	Crédit Paiement 2020			Crédit Paiement 2023	
500 809,32 €	487 599,28 €	571 300,50 €	923 717,29 €	1 201 989,36 €	1 150 212,29 €	1 187 780,56 €	991 988,70 €	660 250,25 €	
			2 864 443,96 €						
Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Subvention 2019	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention 2023	
253 214,00 €	223 857,92 €	265 988,48 €	162 506,00 €	506 408,25 €	549 321,58 €	337 553,54 €	565 594,19 €	0,00 €	
Maitrise d	'œuvre et ti		sation de progra Durée : 10 ans	mme					
		Dépenses d'	investissement			:	8 355 749,46 €		
Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Crédit Paiement 2019	Crédit Paiement 2020	Crédit Paiement 2021	Crédit Paiement 2022	Crédit Paiement 2023	Crédit Paiement 2024	
0,00 €	0,00 €	0,00 €	923 402,12 €	348 445,37 €	1 338 789,64 €	1 526 946,73 €	296 780,67 €	741 958,20 €	
Crédit Paiement 2025	Crédit Paiement 2026	Crédit Paiement 2027	Crédit Paiement 2028						
497 883,24 €	233 340,11 €	1 400 040,68 €	1 048 162,70 €						
		Recettes d'i	nvestissement				3 336 292,33 €		
Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Subvention 2019	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention 2023	Subvention 2024	
0,00 €	0,00 €	0,00 €	176 980,96 €	581 679,75 €	722 825,57 €	127 245,56 €	428 808,98 €	61 829,85 €	
Subvention 2025	Subvention 2026	Subvention 2027	Subvention 2028						
1 000 959,70 €	19 445,01 €	116 670,06 €	99 846,89 €						
	Maitrise d'o	œuvre et trav d'un parcou	aux pour la i rs patrimonia	-	;	Autorisation de programme Durée : 10 ans			
		Dépenses d'i	investissement			1	0 803 579,03 €		
Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Crédit Paiement 2019	Crédit Paiement 2020	Crédit Paiement 2021	Crédit Paiement 2022	Crédit Paiement 2023	Crédit Paiement 2024	
0,00 €	0,00 €	0,00 €	297 570,07 €	2 349 419,09 €	1 048 749,87 €	1 968 000,00 €	2 496 000,00 €	96 000,00 €	
Crédit Paiement 2025	Crédit Paiement 2026	Crédit Paiement 2027	Crédit Paiement 2028						
1 872 000,00 € 624 000,00 € 51 840,00 € 0,00 €									
	Recettes d'investissement						2 191 200,00 €		
Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Subvention 2019	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention 2023	Subvention 2024	
0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 600,00 €	231 200,00 €	146 400,00 €	624 000,00 €	312 000,00 €	32 000,00 €	
Subvention 2025	Subvention 2026	Subvention 2027	Subvention 2028						
624 000,00 €	208 000,00 €	0,00 €	0,00 €						

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT PROVISOIRE

C'est le reflet des opérations d'investissement à venir qu'elles soient commencées ou pas. Ces opérations peuvent encore évoluer voire être supprimées afin de répondre aux évolutions de notre Commune.

OPERATIONS	CONSOLIDATION DU THEATRE ANTIQUE	MISE EN SECURITE ETMISE EN VALEUR DE LA COLLINE SAINT EUTROPE	MISE EN PLACE D'UN PARCOURS PAIRIMONIAL	CONSTRUCTION D'UN MUSEE	DEVIATION ROUTIERE ORANGE	AMENAGEMENTPLAINE SPORITYE LE GRENOUILLET - Skate Park - Piscine l'Aftente- Boulodrome + annexes - Parc stationnement - Parc	REHABILITATION DU HALL DES EXPOSITIONS	CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE AU COUDOULET	TOTAL PPI
Nombre années	9	10	10	7	5	5	5	3	
Dépenses	7 675 647,55€	8 355 749,46 €	10 803 579,03€	28 000 000,00€	7 500 000,00 €	3 575 100,00€	10 798 440,00€	12 000 000,00€	88 708 516,04 €
Recettes	7 675 647,55€	8 355 749,46 €	10 803 579,03€						26 834 976,04 €
dont subventions	2 864 443,96 €	3 336 289,33 €	2 191 200,00 €	Plan de financement à l'étude	Plan de financement à l'étude	Plan de financement à l'étude	Plan de financement à l'étude	Plan de financement à l'étude	
dont autofiancement	4 811 203,59 €	5 019 460,13 €	8 612 379,03 €	arctude	arctude	retude	arctude	arctude	
dont emprunts	0,00 €	0,00€	0,00 €						

8) Niveau des épargnes :

	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne brute	8 344 281 €	9 455 367 €	4 199 908 €	2 416 276 €	1 173 312 €
Epargne de gestion	8 355 467 €	9 463 080 €	4 199 908 €	2 416 276 €	1 173 312 €
Epargne nette	7 784 612 €	9 335 006 €	4 199 908 €	2 416 276 €	1 173 312 €

La réduction des recettes conjuguée aux augmentations des charges de fonctionnement et à une politique d'investissements élevée explique la baisse des épargnes sur les dernières années.

Epargne brute : Recettes réelles de fonctionnement *moins* dépenses réelles de fonctionnement. On la nomme aussi « autofinancement brut » et sert à financer en priorité au remboursement de la dette et aux dépenses d'équipements.

Epargne de Gestion: Epargne brute **plus** intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée hors frais financiers.

<u>Epargne nette</u>: Epargne de gestion <u>moins</u> annuité du capital de la dette <u>ou</u> Epargne brute <u>moins</u> remboursement de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement du remboursement de dette.

Remarque: les montants indiqués sur 2019 seraient exacts si l'exécution du budget se déroulait à 100%. Néanmoins, chaque année, l'exécution est moindre, ce qui permettra à ces

chiffres de remonter lors du prochain Compte Administratif.

9) Niveau d'endettement de la collectivité :

Pour l'exercice 2019, aucun recours à l'emprunt n'est prévu. Néanmoins, au vu de l'ampleur des travaux en cours et à venir, avec notamment la déviation d'Orange, la construction d'un musée et d'un groupe scolaire, l'aménagement de la plaine sportive le grenouillet ou encore la réhabilitation du hall des expositions, des consultations seront lancées en amont afin de bénéficier de taux encore bas.

Un ratio de désendettement à 0 année (inférieur à 12 années conformément au projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022).

Evolution du ratio rapportant l'encours de dette au 1/01/2019 à la population totale (INSEE) :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital restant dû	7 384	3 413	2 503	1 788	1 162	733	545	0	0	0	0
Dette par habitant en € au 1/01/N	250	116	84	59	39	39	29	0	0	0	0
Moyenne nationale de la state (*)	890	892	919	919	946	949	949	970	957	954	931

10) Capacité de désendettement :

Rétrospective sur la capacité de désendettement :

Année		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Capital restant dû (e K€)	n	9 954 082	5 185 037	3 412 762	2 500 273	1 785 297	1 124 524	698 931	123 074	0	0
Epargne nette		14 075 240	15 612 810	16 397 988	18 497 438	16 582 428	7 997 394	7 784 612	9 355 006	4 199 908	:
Durée er années	n	0,71	0,33	0,21	0,14	0,11	0,14	0,08	0,01	0,00	0,00

La capacité de désendettement est de 0 années puisqu'aucun emprunt n'est en cours. Elle se calcule comme suit : Encours de la dette / Epargne brute

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Une collectivité doit faire attention lorsqu'elle atteint 8 années pour son désendettement sans dépasser 12 années.

11) Principaux ratios:

	Ratios en euros	Valeurs CCPRO	Moyenne strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 171,46 €	1 284,00 €
2	Produit des impositions directes / population	470,50 €	608,00€
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 137,82 €	1 145,00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	793,62 €	308,00 €
5	Encours de la dette / population	0,00€	1 109,00 €
6	DGF / population	108,57 €	267,00 €
	Ratios en euros	Valeurs CCPRO	Moyenne strate
7	Dépenses de personnels / recettes réelles de fonctionnement	50,90 %	59,10 %
8	Dép. fonctionnement et rbt dette en capital / rec. réelles de fonct.	102,95 %	95,80 %
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	69,57 %	21,30 %
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0,00 %	76,80 %

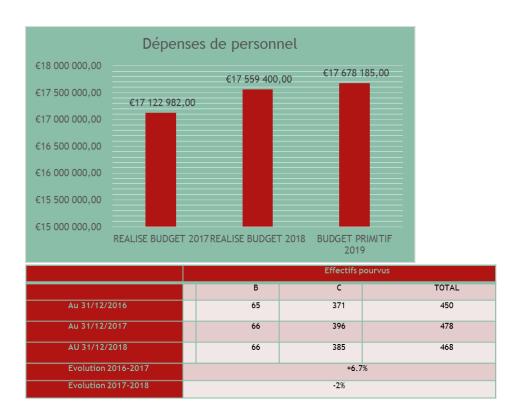
L'interprétation globale de ces ratios est la suivante :

Malgré des taux bas de fiscalité et des Dotations Globales de Fonctionnement très basses, nos recettes sont supérieures à la moyenne de notre strate tout comme nos dépenses de fonctionnement.

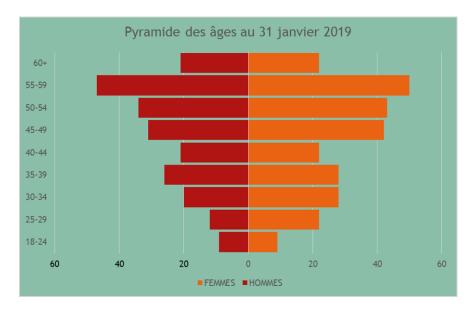
Par contre nos dépenses d'équipement (investissement) sont plus de trois fois supérieures aux Intercommunalités de même population prouvant ainsi notre volonté de porter des projets. Les dépenses de personnels sont bien en deçà de la moyenne, preuve d'un souci de travailler avec un juste effectif.

12) Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

La masse salariale a été de 17,56 M€ en 2018 contre 17,12 M€ en 2017. La trajectoire 2019 est fixée à 17,68 M€. Elle reste donc stable et traduit la volonté politique de ne pas faire exploser ce poste de dépenses obligatoires.

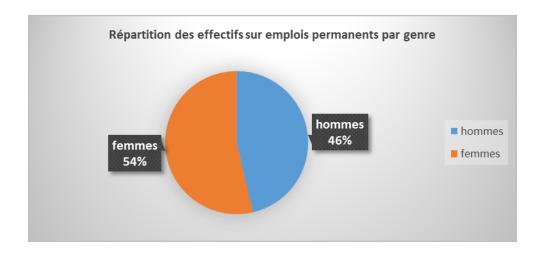


La ligne directrice reste le maintien du nombre d'agents.



Les services de la ville d'Orange fonctionnent sur une base de 36,00 heures hebdomadaires, soit pour un temps complet 1607 heures.

La pyramide démontre que la population est vieillissante avec un âge moyen au sein de la collectivité de 46 ans. 97 agents se situent dans la tranche 50/59 ans et 43 agents ont plus de 60 ans.



13) **CONCLUSION:**

Forte de sa bonne gestion passée et de son excédent capitalisé, Orange voit son avenir empreint d'un bon optimisme.

Tant les nombreux investissements structurants prévus au Plan Pluriannuel d'Investissement que le maintien de services à la population à un tarif bas laissent entrevoir une volonté de conserver une ville attractive, sécurisée et plaisante à vivre.

Un nouveau contrôle de la Chambre Régionale des Comptes s'est effectué entre 2017 et 2018. Le rapport final pointera de petites améliorations à apporter à la gestion courante sans relever de gros points négatifs.

Notre *budget principal reste dynamique* mais commence à ressentir les conséquences du désengagement de l'Etat dans le versement de ses dotations ou dans le transfert de compétences non financées, Orange capitalise sur sa bonne gestion passée pour proposer en 2019 un budget sincère et équilibré.

L'année 2019 sera conforme aux dernières années en s'attachant à maintenir le niveau d'offres en matière de services, tout en maintenant d'importants travaux d'équipements et d'infrastructures à destination des Orangeois.

Orange est une commune unanimement reconnue pour sa parfaite administration des deniers publics.

Déchargée de toute dette, baissant continuellement ses taux d'imposition de façon très significative cette année (-2,00% et -9,00% depuis 2017 et 23,93% depuis 1995 sur la moyenne des trois taxes ménages) et maîtrisant ses Dépenses.

Ainsi la Chambre Régionale des Comptes et la Trésorerie d'Orange font ressortir cette bonne santé financière au travers de divers rapports ou analyses.

Notre commune restera par ailleurs, attentive aux nouvelles réformes, transfert de compétence ou projets afin de ne pas dégrader sa situation financière.

2019 sera enfin l'année du transfert des Budgets Annexes de l'Eau et l'Assainissement vers la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange pour laquelle notre ville s'investie de plus en plus.

En sa qualité de ville « centre », Orange étudie la mutualisation des services supports, en vue d'une mise en application à horizon 2020.